

**RÉHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DEMANDE DE SUBVENTION (critères et revenus)**

Numéro du dossier : Date de dépôt :
A remplir par le service

Identité du demandeur :

Nom et prénom ou raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

E-mail (*indication importante*) :

Nombre de personnes constituant le ménage à ce jour :

Adresse de l'ouvrage à réhabiliter :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Date de signature de l'acte d'achat notarié du bien immobilier :

Date d'emménagement dans le bien immobilier :

Travaux envisagés :

Filière envisagée (type) :

Montant des travaux :

Nom de l'entreprise (ou de la personne) réalisant les travaux :

Le pétitionnaire s'engage à :

- Certifier l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.
- Commencer les travaux dans un délai d'un an.
- Faire réaliser les travaux conformément au projet présenté.
- Reverser à la Collectivité le montant des subventions reçues en cas de non-respect des engagements.

Fait à : Le :

Signature :

Avis de Grand Lieu Communauté sur la présente demande :

- Subvention accordée à concours de 35 % à appliquer sur le montant TTC définitif des travaux (plafonné à 8.000,00 €)
 Subvention refusée (à motiver)

Le Vice-Président,

M. Patrick BERTIN

Pièces à joindre :

- La présente demande de subvention remplie et signée.
- La copie du dernier avis de taxe foncière sur les propriétés bâties recto-verso ou une copie de l'acte notarié d'achat ou une copie de l'attestation notariée d'achat.
- La copie de l'avis d'imposition définitif sur les revenus de l'année n - 2 ou de non-imposition sur les revenus. Toutefois, lorsqu'il est disponible, l'avis d'impôt définitif sur les revenus de l'année n - 1 peut être pris en compte notamment en cas de baisse de revenus du demandeur.
- 3 devis détaillés d'entreprise (ou de fournisseur) différentes donnant une description et le montant des travaux.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau, facture de gaz, facture d'électricité, facture de téléphone fixe, taxe d'ordures ménagères, etc).
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Conditions d'attribution :

- Être un propriétaire occupant ou un bailleur conventionné avec l'ANAH.
- L'installation d'assainissement non collectif existante est non-conforme.
- Montant des travaux éligibles : 3 000 € minimum.
- Le(s) revenu(s) fiscal(aux) de référence des personnes constituant le ménage ne doit(vent) pas dépasser les plafonds de l'ANAH, à savoir :

Valeurs en euros applicables au 01/01/2021

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds : Ménages aux ressources modestes
1	19 074 €
2	27 896 €
3	33 547 €
4	39 192 €
5	44 860 €
par personne supplémentaire	+ 5 651 €

- Déposer en mairie son dossier complet de remise aux normes (formulaire de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif + étude de filière).
- L'attribution de cette subvention n'est pas cumulable avec l'attribution de l'autre subvention existante d'un montant de 400 euros non conditionnée par des critères de revenus.
- La subvention est cumulable avec l'éco-prêt à taux 0 %. L'éco-prêt ne peut être obtenu que si le système mis en place ne consomme pas d'énergie (sauf pompe de relevage). La microstation n'est pas éligible à l'éco-prêt à taux zéro.

Dépôt de votre dossier :

Votre dossier de demande est à remettre à GRAND LIEU COMMUNAUTÉ, avant la réalisation des travaux : de préférence par courriel à l'adresse spanc@cc-grandlieu.fr ou au siège de GRAND LIEU COMMUNAUTÉ (dépôt lors des horaires d'ouverture ou courrier).

Versement de la subvention :

- Subvention égale à 35 % du coût TTC des travaux (plafonné à 8.000,00 €) octroyée par GRAND LIEU COMMUNAUTÉ, soit un montant maximum de subvention de 2.800,00 €.
- La subvention est versée par la Collectivité dans la limite du budget annuel.
- Une fois déposée, la demande est validée par GRAND LIEU COMMUNAUTÉ, après validation du projet technique par le SPANC.
- Le versement est effectué par la Collectivité par virement bancaire après le contrôle favorable de bonne exécution des travaux et la réception de la facture acquittée (avec tampon, date de paiement et signature de l'entreprise).
- Vous pouvez consulter le site suivant pour plus d'informations : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/aides-financieres-r35.html>